

PRINCIPES

Le présent règlement concerne les animations « **INCLUSIVEMENT BAD** » organisées dans les clubs normands affiliés à la Fédération Française de Badminton. Ces animations ont pour objectifs de dynamiser les pratiques handi' du club et celle du bassin de pratique ET fidéliser les licenciés en situation de handicap et attirer de nouveaux licenciés handi'.

Ces animations doivent faire l'objet d'une déclaration opération promo auprès de la ligue par mail et sur Poono (INSTANCES -> Opération promo -> Ajouter une opération promotionnelle). La ligue de Normandie sera chargée de valider les demandes, de promouvoir et de soutenir l'animation. Un **kit promotionnel** sera envoyé au club concerné dès la validation par la ligue (30 bracelets et 30 stylos).

La **fiche Bilan_Inclusivement Bad** (en annexe) devra être renvoyée à la ligue dans les meilleurs délais avec les justificatifs demandés.

DÉROULEMENT

Rien de plus simple... **Quand vous voulez** : en soirée, un samedi matin ou un dimanche après-midi... Sur un de vos créneaux.

En organisant un plateau « handibad » avec des **ateliers et des rencontres** pour les licenciés handi' et valides de votre club et des personnes non-licenciées en situation de handicap.

CRITÈRES & DOTATIONS

Pour bénéficier des dotations, les clubs devront respecter les critères suivants :

- Organiser un plateau **avant le 15 juin 2022** déclarée sur Poono et auprès de la ligue par mail, portant le nom « Inclusivement Bad-Sigle du club ».
- Justifier d'un minimum de **15 participants** (dont les 1/3 seront en situation de handicap).
- Renvoyer la fiche bilan à l'adresse : chapelle.normandiebad@gmail.com et les justificatifs demandés.

DOTATIONS -> Une fois le bilan renvoyé à la ligue :

- Un **crédit formation de 100€** pour les dirigeants et les encadrants sera alloué **aux 25 premiers clubs** organisateurs.
- Le club sera remboursé du montant de la part fédérale pour tous les nouveaux licenciés handi' (soit 30€ par nouvelle licence).

Suggestions : Le club peut faire une remise sur la cotisation des personnes en situation de handicap qui prendraient une licence à l'issue de l'animation. Pour attirer de nouveaux licenciés, il est préférable d'organiser ces animations le plus tôt possible dans la saison sportive.